REMARQUE IMPORTANTE

Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

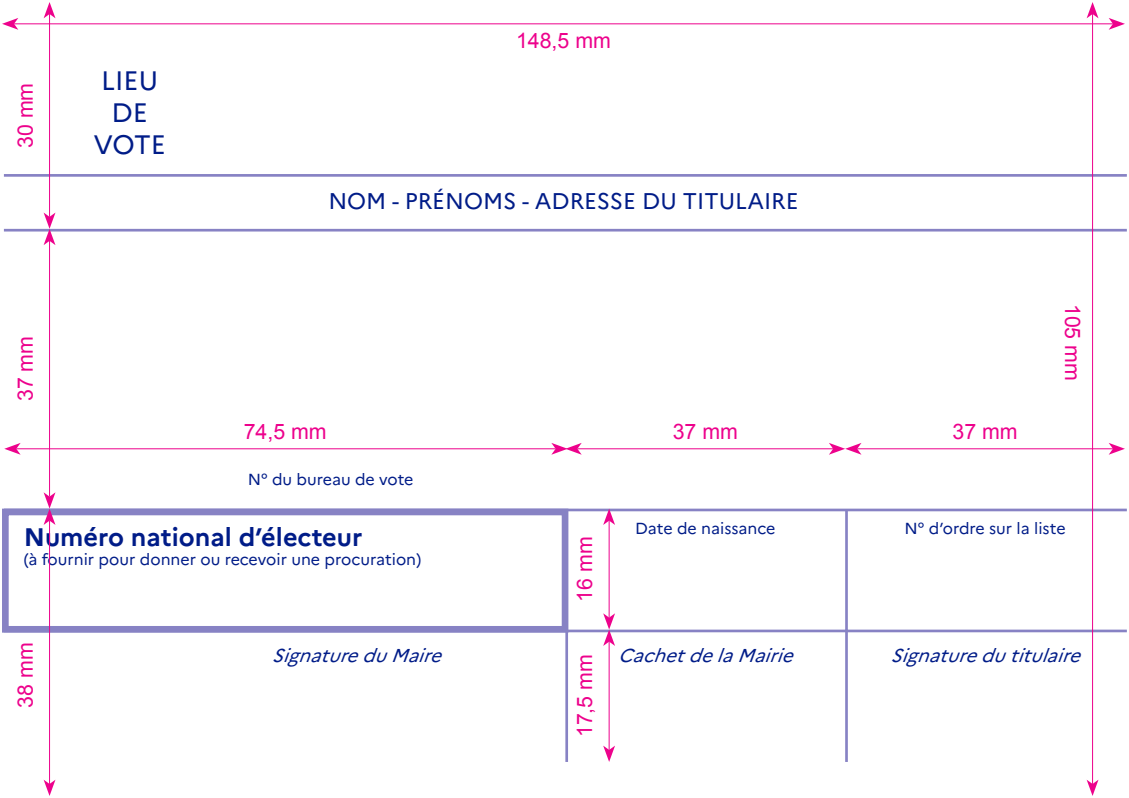
CARTE ÉLECTORALE

Pour tout savoir sur les élections et effectuer vos démarches électorales, scannez ce QR code

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

A

2021-09-PF020901_CARTE A_R°/V°_BAT_QR CODE.indd 1 12/10/2021 16:17



2021-09-PF020901_CARTE A_R°/V°_BAT_QR CODE.indd 2 12/10/2021 16:17